



Madame l'Inspectrice d'Académie, Mesdames et Messieurs les membres de la CAPD,

Aujourd'hui, nous sommes réunis afin de traiter de la hors-classe et des temps partiels.

Le SNUDI-FO rappelle que Force Ouvrière n'a pas signé le protocole PPCR contrairement à d'autres organisations syndicales. Et chaque CAPD illustre bien le fait que le déroulement sur deux grades pour tous est un mensonge.

Cette année, 2042 promouvables et 307 promus, dont seulement 153 promus sur 245 au 11ème échelon ! Pour FO, le compte n'y est pas ! Certains collègues se sont vus imposer une appréciation totalement arbitraire et gravée dans le marbre *ad vitam aeternam*. Cette appréciation, portée parfois sans même avoir rencontré le collègue, ne permet pas une évolution de carrière basée sur l'ancienneté et remet en cause le barème. Certains partent à la retraite sans avoir pu être promus ! Nombre d'entre eux sont d'anciens instituteurs et subissent la double peine.

FO revendique :

- que l'appréciation portée par l'IA-DASEN pour la hors classe, puisse être revue à la demande des collègues.
- la prise en compte de l'Ancienneté Générale de Service au lieu de l'ancienneté dans le corps des PE.
- qu'aucun PE ne parte à la retraite sans être passée à la hors classe.

En ce qui concerne les temps partiels, nous estimons que toutes les demandes y compris sur autorisation doivent être satisfaites étant donné que notre département a les moyens de le faire. En effet, la Haute-Garonne est très attractive, il y a aujourd'hui 26 candidats classés sur liste complémentaire et qui attendent d'être appelés, de nombreux collègues résidents ici et en disponibilité attendent d'être réintégrés via les inéats.

Les collègues demandeurs de temps partiels expriment leurs motifs dans leurs lettres de recours et ils sont saisissants.

En effet, derrière des numéros interchangeables, se cachent des êtres humains qui aiment leur métier et se dévouent pour lui, mais qui ont aussi des soucis de santé, qui ont besoin de temps dans leur famille pour prendre soin de leurs enfants, de leur conjoint, de leurs parents !

Comment rester sourd et continuer d'appliquer cette logique comptable dépourvue de toute humanité ?

FO revendique l'obtention de tous les temps partiels à la quotité demandée.

Les demandes de disponibilité et de détachement doivent elles aussi être acceptées.